



VŒUX DU PRESIDENT DÉLÉGUÉ

Le Président Délégué et le Comité de Direction du D.O.F. souhaitent une très bonne nouvelle année au Président de la Ligue des Hauts de France et Membres du Conseil, des Commissions, au Personnel, à leurs collègues des Districts, aux Membres des Commissions du DOF, au Personnel Administratif, aux Présidents des clubs, Dirigeants, Joueurs, Arbitres, à toute la grande famille du Football.

Puisse cette nouvelle année apporter joie et bonheur à tous dans l'esprit sportif, convivial, fair-play, comme cela devrait être à chaque manifestation sportive.

Sachons tous faire en sorte de nous retrouver avec plaisir sur tous les terrains avant, pendant et après les matches. Très bonne année à tous.

Le Président-Délégué, Claude COQUEMA



Conférence sur les championnats de jeunes



Le Samedi 13 Janvier 2018 à ESTREES ST DENIS salle polyvalente avenue Charles Dottin. Accueil et pointage des dirigeants des équipes de jeunes des clubs à partir de 9H30 et à 10H00 début de la conférence sur les futurs championnats de jeunes à 11 qui seront mis en place pour la saison 2018/2019 et informations sur l'évolution des pratiques.

Tous les dirigeants d'équipes de jeunes des clubs sont cordialement invités à y participer.



COMMUNIQUÉ INTEMPÉRIES

Compte tenu des conditions atmosphériques, des prévisions météorologiques et en raison de l'état actuel des terrains, le District Oise de Football a décidé de reporter à une date ultérieure toutes les rencontres officielles départementales des catégories Vétérans, Seniors, Jeunes et Féminines prévues les 6 et 7 Janvier 2018.

Sont maintenus les matchs en salle.

RAPPEL : MATCHS REMIS = PAS DE MATCHS AMICAUX SUR LES TERRAINS EN HERBE
notre assureur la Mutuelle Des Sportifs ne vous couvrira pas en cas de blessures.

Vous pouvez maintenant consulter ce type d'information sur notre compte Facebook : **District Oise de Football**

AGENDA PROCHAINES REUNIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT

Mardi 9 Janvier 2018 à 13 H 30 : Commission des Terrains

Mercredi 10 Janvier 2018 à 18 H 00 : Commission des Jeunes Section Compétitions

Jeudi 11 Janvier 2018 à 10 H 00 : Commission des Pratiques Diversifiées, Section St Lucien

FICHES BILAN U11 - U13 et FOOT A 5 DECOUVERTE / EVOLUTION (Phase de Printemps)

DOCUMENTS à RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AU DISTRICT pour le MARDI 9
JANVIER 2018 (fiches à télécharger sur le site du District)

JOURNÉES REFIXÉES

Vétérans et St Luciens

La journée de championnat du 17/12/2017 est fixée au Dimanche 21 Janvier 2018

Les rencontres de championnat non jouées du 12/11/2017 sont fixées au Dimanche 28 Janvier 2018

St Lucien groupe D la journée initialement prévue le 21/01/2018 est reportée à une date ultérieure

Les matchs des 1/16èmes de Finale des Coupes St Lucien et sa Consolante sont fixés au Dimanche 14 Janvier 2018. Les 1/8èmes sont prévus le 4 Février 2018.

Jeunes U18 – U16 – U15

La journée de championnat des 2 et 3/12/2017 est fixée aux 3 et 4 Février 2018

La journée de championnat des 9 et 10/12/2017 est fixée aux 10 et 11 Février 2018

La journée de championnat des 16 et 17/12/2017 est fixée aux 20 et 21 Janvier 2018

Le prochain tour des Coupes U18 et U15 est prévu les 27 et 28 Janvier 2018

U16 F

La journée de championnat du 2/12/2017 est fixée au 20 Janvier 2018

Seniors

La journée de championnat du 10/12/2017 est fixée au 21 Janvier 2018

La journée de championnat du 17/12/2017 est fixée au 28 Janvier 2018

Les matchs de Coupe de l'Oise Seniors – Objois – Chivot – Patoux du 3/12/17 sont fixés au 14 Janvier 2018 sauf en Coupe de l'Oise pour la R1 jouant ce jour et des rencontres en retard pour certains clubs de R2 et R3.



SPORT



LOISELEUR
PAYSAGE | SPORT | RECYCLAGE

44, rue A. Briand BP 80003
Villers-Saint-Paul - 60872 RIEUX cedex
Tél. 03 44 71 08 01
www.groupeloiseleur.com

GROUPE LOISELEUR

ALUMINIUM



**VERANDA
RIDEAU**

Ensemble, donnons vie à vos espaces



verandanet
VERANDANET
ROUTE DE NEULLY SOUS CLERMONT
60280 RANTIGNY
Tél. 03 44 28 67 68
Fax. 03 44 28 60 21
Email: contact@verandanet.fr
sav : 06 61 82 26 18

CONCOURS PHOTO «LES FEMMES A L'HONNEUR»

- 1er Janvier / 12 mars 2018 -



Laissez libre cours à votre créativité pour la Journée de la Femme
et gagnez des places pour assister à un match
de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019, à Valenciennes



La Ligue de Football des Hauts de France
et la Commission Régionale de Développement du Football Féminin
et Féminisation organisent un concours Photo
à l'occasion de la « JOURNEE DE LA FEMME » le 8 mars 2018.
et de l'opération Fédérale « Mesdames, Franchissez la Barrière ».

Règlement sur le site de la Ligue



PORTES OUVERTES du 18 au 22 Janvier

Ouvert Dimanche 21 Janvier



STAR WARS
L'AVANTURE DE LA FRENCH TOUCH

INITIEZ-VOUS AU POUVOIR
DE LA FRENCH TOUCH

Renault KADJAR
Série Limitée GRAPHITE
+4 500 €*

Renault KADJAR
Série Limitée GRAPHITE
+4 500 €*

Renault KADJAR
Série Limitée GRAPHITE
+4 500 €*

GUEUDET
AUTOMOBILE

RENAULT CLERMONT

1, Avenue des Déportés - Tél. : 03 44 50 82 00

PROCES - VERBAUX

COMMISSION DE DISCIPLINE

Avant de signer la FMI ou la feuille de match papier, vérifiez l'identité des joueurs sanctionnés au cours de la rencontre. Une intervention immédiate auprès de l'arbitre permettra de rectifier une erreur éventuelle et évitera tout malentendu et des sanctions erronées.

Il est rappelé qu'en cas de litiges, la Commission s'en tiendra aux faits exposés sur la FMI ou feuille de match papier **QUI EST LE DOCUMENT OFFICIEL** ainsi qu'au rapport de l'arbitre de la rencontre.

Suite aux décisions prises par l'Assemblée Fédérale le 17 mars 2017, il est dorénavant interdit de diffuser des sanctions groupées.

Par conséquent, les sanctions des joueurs et dirigeants sont consultables :

- sur l'espace « Mon compte FFF » pour l'intéressé
- jusqu'à six matches par publication sur Footclubs
- pour toutes les autres notifications par publication sur Footclubs et par mail **envoyé uniquement à l'adresse GMAIL CLUB** ouverte par la Ligue des Hauts De France (.....@lfhf.fr)

ATTENTION : LES SUSPENSIONS AUTOMATIQUES SONT COMPRISES DANS LES SANCTIONS FERMES INFLIGÉES PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE. Tout joueur exclu lors d'un match de compétition officielle est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.

Il est rappelé à tous les arbitres officiels ou bénévoles qu'ils doivent retourner impérativement leurs rapports au secrétariat du district par mail à l'adresse discipline@oise.fff.fr dès le lendemain de la rencontre.

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion Restreinte Téléphonique du 22 Décembre 2017

Président : Pierre Bienvenu

Secrétaire de la séance : Joëlle Lemy

Présent : Joachim Lemy

Suite à différentes visites effectuées par les membres de la CDTIS quand à des classements de terrains en niveau foot à 11 ou niveau 6, les dossiers des installations suivantes sont transmis à la CRTIS pour proposition de classement.

- Stade Municipal de Lieuvillers (NNI 603640101). La CDTIS propose à la CRTIS, un classement en niveau 6,
- Stade Municipal 2 de Fouquénies (NNI 602500102). La CDTIS propose à la CRTIS, un classement en niveau Foot à 11,
- Stade des Clos à Rollot (80, club participant au championnat de l'Oise) (NNI 806780101). La CDTIS propose à la CRTIS, un classement en niveau 6,
- Stade Municipal de Coudun (NNI 601669101). La CDTIS propose à la CRTIS, un classement en niveau 6,
- Stade Marcel Dassault de Herchies (NNI 603100101). La CDTIS propose à la CRTIS, un classement en niveau 6,
- Gymnase Salle Collège Fontaine des Près à Senlis (NNI 606129902). La CDTIS propose à la CRTIS, un classement en niveau Futsal 4 (en attente de l'AOP demandé à la Mairie de Senlis),

Prochaine réunion le 9 janvier à 13h30 (Cauffry).

Le Président : Pierre Bienvenu

La Secrétaire : Joëlle Lemy

COMMISSION D'APPEL JURIDIQUE

Réunion du 22 Décembre 2017

Président : Luc VAN HYFTE

Présents : Georges ANDRE, Philippe BASTIN

Excusés : Joachim LEMY, Patrick MAIGRET

Le procès-verbal de la précédente réunion ne faisant pas l'objet de remarque est adopté.

Les décisions de la Commission d'Appel Juridique du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Appel du club de l'US MOUY d'une décision de la Commission Juridique du 23 novembre 2017 portant sur la rencontre AS COYE LA FORET contre US MOUY – Championnat Seniors D4 Groupe E du 15 octobre 2017.

La Commission Juridique décidant de rejeter la réclamation initiale pour homologuer le résultat acquis sur le terrain (1 – 1).

La Commission prend connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Après avoir pris connaissance du dossier et avoir reçu :

- M. RECCO Pierre, arbitre du match et dirigeant de l'AS COYE LA FORET,
- M. GUIBERT Alain, arbitre assistant et dirigeant de l'AS COYE LA FORET,
- M. GRALL Lionel, délégué du match et Président de l'AS COYE LA FORET
- M. THOMAS Stéphane, Président de l'US MOUY,
- M. REINERT Aurélien, Joueur et Dirigeant de l'US MOUY,

Après avoir entendu les intervenants et analysé l'ensemble des pièces au dossier, il en résulte :

Considérant l'appel de l'US MOUY, reçu par voie électronique le Mercredi 6 décembre 2017 à 14 heures 56, suite à la publication le 01 décembre 2017 de la décision de la Commission Juridique,

Considérant que le courrier d'appel de l'US MOUY relève appel de cette publication sur la situation administrative de sept joueurs de l'AS COYE LA FORET, ne comprenant pas la décision de la Commission de première instance, car selon le club appelant, les joueurs incriminés ne seraient pas qualifiés pour disputer la rencontre les opposant à l'AS COYE LA FORET le 15 octobre 2017 ; le club de l'US MOUY demandant expressément la révision du jugement de la Commission Juridique,

Considérant que les situations administratives des sept joueurs incriminés par la réclamation, mais aussi des autres participants à la rencontre, ont été analysées en séance par la Commission du jour et présentées à l'appelant,

Considérant que tous les joueurs de l'AS COYE LA FORET figurant sur la feuille de match étaient régulièrement qualifiés à la date de la rencontre et qu'en corollaire, aucun d'entre eux n'était suspendu à cette date et que le nombre de joueurs mutés en et hors période répondait aux autorisations des conditions de participation,

Considérant que la parole fut donnée en dernier lieu au club appelant et que les membres des deux clubs ont quitté la séance avant la prise de décision de la Commission de céans,

En Conséquence,

La Commission d'Appel Juridique confirme la décision de la Commission de première instance et valide le résultat acquis sur le terrain, (1 – 1) et attribution d'un point au classement à chacune des deux équipes,

La Commission d'Appel Juridique a également donné des précisions à l'AS COYE LA FORET sur la procédure à adopter pour établir sans problèmes une feuille de match informatisée.

Droits d'appels débités et confisqués au club de l'US MOUY.

Le Président, Luc VAN HYFTE.